

**RÉPONSES COMPLÉMENTAIRES À LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS NO 2 DE OPG**

1. OPG Question: Part II Questions 3a, 3b, 3c, 3d, 3e,

3. For the transfer paths listed in HQT-3 Document 1 Annexe 1:

- a) (i) Please provide the information under each column of Table A presented below. Please breakdown the transfer paths to the same level of detail as provided in Annexe 1. Please provide comments on the variability of the calculated ATC and the associated factors in the rightmost column.

Table A: Transfer Capabilities into Quebec: Normal Summer Peak Conditions (30 degree C ambient temperature; typical peak dispatch; all transmission facilities in-service)

Path	TTC	Limiting Contingency	Limiting Element	CBM (i)	TRM (ii)	Existing Contracts (iii)	ATC	Comments on ATC Variability
ALCAN New Brunswick NEPOOL-I NEPOOL-II VELCO Citizen Util NYPA HydroOne Beau-Chat CRT-NiagMo Maclaren Churchill Falls								

Notes:

- i) Capacity Benefit Margin as defined by NERC (or TE's equivalent), in MW
 ii) Transmission Reliability Margin as defined by NERC (or TE's equivalent), in MW
 iii) Transfer capability reserved for existing contracts.

- a) (ii) in the same format, please provide, for paths with existing firm contracts, the associated expiry dates of these contracts and the implication on the associated ATC following their expiration.

R1-(II-3a) Nos réponses aux questions 3 a) b) c) et d) sont présentées dans les 4 tableaux suivants qui découlent des méthodes et hypothèses de calcul en vigueur en novembre 2000 et les réservations de transit confirmées en décembre 2000. Les valeurs utilisées dans le calcul des disponibilités mensuelles d'un mois d'hiver et d'été 2001 sont détaillées. On peut suivre l'évolution et les mise à jour des

disponibilités de transport offertes par TransÉnergie en consultant son site internet qui est, tel que demandé par la FERC, spécifiquement conçu à cette fin.

Tableau A : Capacité de transfert vers le Québec : été juin 2001

Chemin	TTC	Interconnexion	Contingence limite	Limite	Élé. Lim.
ALCA	675	Alcan	régime permanent	thermique	L2325
NB	730	EEL River HTcc 350 Eel River C.A. 0 Madawaska HTcc 380 Madawaska C.A. 0 Total: 730	régime permanent régime permanent régime permanent régime permanent	thermique. charge/gén. radiale thermique charge/gén. radiale	GC GC
NE	1500 *	NEPOOL-I 690 NEPOOL-II 1500*	Nicolet GC	thermique stabilité.	GC réseau TÉ
HIGH	170	VELCO	réseau voisin	tension	réseau voisin
DER	0	Citizen Util.	régime permanent	charge/gén. radiale	
MASS	1000 *	NYPA	L 7040	stabilité.	réseau TÉ
DYMO	0	ONTARIO Rap. des Iles	régime permanent	Aucune central disp	
OTTO	80	Kipawa	régime permanent	thermique	Ont.
Q4C	120	Quyong	régime permanent	thermique	Tx Quyong
P33C	0	Paugan			
CHNO	0	Bryson			
LAW	420	Beauharnois			
CRT	0	Les Cèdres	régime permanent	charge/gén. radiale	
MATI	250	MaClaren	L1101	thermique	disjoncteur
MAFA	40	Petite Nation N.D. Du Laus	régime permanent	charge/gén. radiale	
non ouvert	5200	Churchill Falls	ligne 735 kV	stabilité	réseau TÉ

* La perte de production en première contingence (PPPC) peut limiter l'importation; elle varie d'environ 700 à 1500 MW selon la production synchronisée au réseau principal.

Les valeurs de TTC, TRM, CBM correspondent aux prévisions de novembre 2000

Chemin	TTC	CBM	TRM + Bes. Qc.	Réservation	ATC	Variabilité TRM
ALCA	675	0	275	0	400	retrait et température
NB	730	0	60	300	370	retrait et température
NE	1500	0	200	0	1300	retrait et inertie du réseau
HIGH	170	0	0	0	170	retrait
DER	0	0	0	0	0	
MASS	900	0	200	200	500	retrait, inertie et température
DYMO	0	0	0	0	0	
OTTO	80	0	0	45	35	retrait
Q4C	120	0	80	0	40	retrait, hydraulicité, température
P33C	0	0	0	0	0	
CHNO	0	0	0	0	0	
LAW	220	0	20	0	200	retrait et température
CRT	0	0	0	0	0	
MATI	250	0	0	214	36	retrait
MAFA	40	0	0	0	40	

Tableau B : Capacité de transfert hors Québec : été juin 2001-

Chemin	TTC	Interconnexion	Contingence limite	Limite	Élé. Lim.
non ouvert	150	Alcan			
NB	1025	EEL River HTcc 350 Eel River C.A. 150 Madawaska HTcc 380 Madawaska C.A. 175	régime permanent régime permanent régime permanent régime permanent	thermique. thermique charge/gén. radiale	GC GC
NE	2000	NEPOOL-I 690 NEPOOL-II 2000		thermique thermique	GC GC
HIGH	225	VELCO	régime permanent	tension	réseau TÉ
DER	80	Citizen Util.	régime permanent	tension	
MASS	1800	NYPA		stabilité.	réseau voisin
DYMO OTTO Q4C P33C CHNO LAW	65 0 80 170 40 800	ONTARIO Rap. des Iles Kipawa Chute des Chats Paugan Bryson Beauharnois	régime permanent régime permanent régime permanent régime permanent	thermique charge/gén. radiale charge/gén. radiale charge/gén. radiale charge/gén. radiale stabilité	Ont. réseau voisin
CRT	325	Les Cèdres	régime permanent	thermique	CD11 ou CD22
MATI MAFA	250 0	MaClaren Petite Nation N.D. Du Laus	L1101 régime permanent	thermique charge/gén. radiale	disjoncteur
non ouvert	0	Churchill Falls	régime permanent	charge/gén. radiale	

Les valeurs de TTC, TRM, CBM correspondent aux prévisions de novembre 2000

Chemin	TTC	CBM	TRM + Bes. Qc.	Réservation	ATC	Variabilité TRM
NB	1025	0	245	0	780	retrait, température,
NE	2000	0	0	2000	0	retrait,
HIGH	225	0	0	225	0	retrait
DER	80	0	0	60	20	
MASS	1800	0	0	1000	800	retrait, hydraulité
DYMO	65	0	75	0	0	retrait, hydraulité, charge
OTTO	0	0	0	0	0	
Q4C	80	0	50	0	30	retrait, hydraulité, charge
P33C	170	0	90	0	80	retrait, hydraulité, charge
CHNO	40	0	30	0	10	retrait, hydraulité, charge
LAW	800	0	0	0	800	retrait, hydraulité, charge
CRT	325	0	0	100	225	retrait hydraulité, charge,
MATI	250	0	0	55	195	retrait, hydraulité, charge
MAFA	0	0	0	0	0	

Tableau C : Capacité de transfert vers le Québec : hiver 2001

Chemin	TTC	Interconnexion	Contingence limite	Limite	Élé. Lim.
ALCA	675	Alcan	L3095	stabilité	réseau Québec
NB	785	EEL River HTcc 350 Eel River C.A. 0 Madawaska HTcc 435 Madawaska C.A. 0 Total: 785	régime permanent régime permanent régime permanent régime permanent	thermique. charge/gén. radiale thermique charge/gén. radiale	GC GC
NE	1500	NEPOOL-I 690 NEPOOL-II 1500*	Nicolet GC	thermique Stabilité.	GC réseau Québec
HIGH	170	VELCO	réseau voisin	tension	réseau voisin
DER	0	Citizen Util.	régime permanent	charge/gén. radiale	
MASS	1000*	NYPA	régime permanent	thermique	réseau Québec
DYMO	0	ONTARIO Rap. des Iles	régime permanent	Aucune central disp thermique	Ont. Tx Quyon
OTTO	80	Kipawa	régime permanent	thermique	
Q4C	120	Quyon	régime permanent	thermique	
P33C	0	Paugan			
CHNO	0	Bryson			
LAW	420	Beauharnois			
CRT	0	Les Cèdres	régime permanent	charge/gén. radiale	
MATI	250	MaClaren	L1101	thermique	disjoncteur
MAFA	40	Petite Nation N.D. Du Laus	régime permanent	charge/gén. radiale	
non ouvert	5200	Churchill Falls	ligne 735 kV	stabilité	réseau Québec

* La perte de production en première contingence (PPPC) peut limiter l'importation; elle varie d'environ 700 à 1500 MW selon la production synchronisée au réseau principal.

Les valeurs de TTC, TRM, CBM correspondent aux prévisions de novembre 2000

Chemin	TTC	CBM	TRM + Bes. Qc.	Réservation	ATC	Variabilité TRM
ALCA	675	0	125	350	200	retrait et température
NB	785	0	85	300	700	retrait et température
NE	1500	0	810	0	690	retrait, inertie du réseau, besoins Qc
HIGH	170	0	0	0	170	retrait
DER	0	0	0	0	0	
MASS	1000	0	0	200	800	retrait, inertie et température
DYMO	0	0	0	0	0	
OTTO	80	0	0	45	35	retrait
Q4C	120	0	80	0	40	retrait, hydraulicité, température
P33C	0	0	0	0	0	
CHNO	0	0	0	0	0	
LAW	220	0	220	0	0	retrait et température
CRT	0	0	0	0	0	
MATI	250	0	0	107	143	retrait
MAFA	60	0	20	0	40	besoins Qc

Tableau D : Capacité de transfert hors Québec : hiver février 2001

Chemin	TTC	Interconnexion	Contingence limite	Limite	Élé. Lim.
non ouvert	335	Alcan			
NB	1200	EEL River HTcc 350 Eel River C.A. 200 Madawaska HTcc 435 Madawaska C.A. 215	régime permanent régime permanent régime permanent régime permanent	thermique. thermique charge/gén. radiale	GC GC
NE	2000	NEPOOL-I 690 NEPOOL-II 2000		thermique thermique	GC GC
HIGH	225	VELCO	régime permanent	tension	réseau TÉ
DER	80	Citizen Util.	régime permanent	tension	
MASS	1800	NYPA		stabilité.	réseau voisin
DYMO OTTO Q4C P33C CHNO LAW	65 0 80 180 40 800	ONTARIO Rap. des Iles Kipawa Chute des Chats Paugan Bryson Beauharnois	régime permanent régime permanent régime permanent régime permanent	thermique charge/gén. radiale charge/gén. radiale charge/gén. radiale charge/gén. radiale stabilité	Ont. réseau voisin
CRT	325	Les Cèdres	régime permanent	thermique	CD11 ou CD22
MATI MAFA	250 0	MaClaren Petite Nation N.D. Du Laus	L1101 régime permanent	thermique charge/gén. radiale	disjoncteur
non ouvert	0	Churchill Falls	régime permanent	charge/gén. radiale	

Les valeurs de TTC, TRM, CBM correspondent aux prévisions de novembre 2000

Chemin	TTC	CBM	TRM + Bes. Qc.	Réservation	ATC	Variabilité TRM
NB	1200	0	350	300	550	retrait et température, charge
NE	2000	0	1310	2000	0	retrait, besoins Qc
HIGH	225	0	25	225	0	retrait, charge
DER	80	0	0	60	20	
MASS	1760	0	160	1400	200	retrait,
DYMO	65	0	0	0	65	retrait, température, hydraulité
OTTO	0	0	0	0	0	
Q4C	80	0	20	0	60	retrait, température, hydraulité
P33C	180	0	100	0	80	retrait, température, hydraulité
CHNO	40	0	20	0	20	retrait, température, hydraulité
LAW	500	0	50	0	450	retrait, température, hydraulité
CRT	297	0	70	100	127	retrait, température, hydraulité
MATI	250	0	0	55	195	retrait
MAFA	0	0	0	0	0	

- b) Please provide the same information as requested for Table A for Transfer Capabilities out of Quebec under Normal Summer Peak Conditions (30 degree C ambient temperature).

R1-(II-3b) Voir notre réponse en R1-(II-3a)

- c) Please provide the same information as requested for Table A for Transfer Capabilities into Quebec under Normal Winter Peak Conditions (0 degree C ambient temperature).

R1-(II-3c) Voir notre réponse en R1-(II-3a)

- d) Please provide the same information as requested for Table A for Transfer Capabilities out of Quebec under Normal Winter Peak Conditions (0 degree C ambient temperature).

R1-(II-3d) Voir notre réponse en R1-(II-3a)

- e) If the methodology or assumptions employed by TE for calculating the ATC above are different from those developed by NERC (i.e. as referenced in Question 1a above), please repeat steps (a), (b), (c) and (d) above using the NERC methodology.

R1-(II-3e) La méthodologie de calcul de TransÉnergie est conforme aux encadrements du NERC et du NPCC.

Les règles en matière d'affichage de disponibilité de transit se précisent avec l'expérience vécue depuis l'ouverture des réseaux de transport d'électricité.

TransÉnergie suit de près les activités du NERC Available Transmission Capacity Working Group (NERC ATC WG), participe aux activités du NPCC ATC WG et s'est doté d'un groupe de travail interne ayant pour but de suivre l'évolution des règles d'affichage et de les adapter à la spécificité du réseau d'Hydro-Québec. Cette adaptation est requise compte tenu de la nature asynchrone de nos interconnexions avec les réseaux voisins.

2. OPG Question: Part IV Question 1

1. Please elaborate on the discussion of discounts covered in HQT-10 Document 1, Page 27, and HQT-10 Document 4 Page 11 and Page 17 as related to:
 - a) The objectives, principles, and process being proposed for providing rate discounts for Point-To-Point Services.

R-2 (IV-1a) TransÉnergie offre des rabais sur les services de transport de court terme lorsqu'elle juge qu'il sont susceptibles d'accroître l'utilisation du réseau de transport et par conséquent les revenus générés, en permettant de réaliser des transactions qui ne seraient pas réalisées autrement. Les rabais sont fixés pour une période donnée (généralement un mois) et s'appliquent sur l'ensemble du réseau et à tous les clients.

Les rabais sont fixés par TransÉnergie sur la base des prix futurs de l'énergie sur les marchés publiés dans différentes publications. Ils font l'objet d'une approbation à l'interne puis sont affichés sur OASIS. Comme les prix de l'énergie sont en constante évolution, TransÉnergie n'effectue pas ensuite de comparaison entre les rabais offerts et les données réelles du marché.

À tous les mois, TransÉnergie fixe les rabais pour une période correspondant au mois civil suivant.

Pour TransÉnergie, une période d'un mois est assez courte pour suivre de façon adéquate

l'évolution des prix sur les marchés tout en offrant une certaine stabilité à court terme aux clients ce qui leur permet de mieux planifier leurs transactions rentables. Malgré tout, la fréquence d'un mois n'empêche pas qu'au besoin, TransÉnergie puisse modifier les rabais en cours de mois. Les rabais peuvent être modifiés selon l'appréciation du marché par TransÉnergie, après consultation de publications spécialisées, de manière à maximiser l'utilisation des capacités disponibles à court terme.

L'expérience acquise en 1997 lorsque les rabais sur les services de court terme étaient modifiés plus souvent n'a pas démontré qu'il y avait une valeur ajoutée pour TransÉnergie de suivre les prix en temps réel.

3. OPG Question: Part IV Question 4a

4. In HQT-10 Document 4 Page 13, it is noted that the long term Point-to-Point rate is based on annual peak demand (1-CP) while the short term Point-to-Point rate is based on the sum of the monthly coincidental peak (12-CP). The rationale stated in the evidence for the use of the latter is that "this more closely reflects the strong seasonal nature of electricity demand in Quebec".
- a) Please explain how employing the 12-CP method better accomplishes this objective as compared to the use of the 1-CP method.

R-3 (IV-4a) En divisant les revenus requis résiduels de 2 674 M\$ par un dénominateur plus petit, soit 333 210 MW plutôt que celui implicitement utilisé pour le tarif annuel, soit 380 712 MW (31 726 MW * 12 mois), l'établissement du tarif mensuel prend en considération le fait que la demande de transport est généralement plus faible durant certains mois en raison du caractère saisonnier de la charge.